

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2017

Le 08 décembre 2017, à 20 heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 04 décembre 2017, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MAURY Yannick, Maire.

Etaient présents : MAURY YANNICK - de NATALE GUY – CANIAC ALAIN – BAGUE SYLVIE – MOREAU PATRICIA – PIONNIER JEAN-JACQUES – TAILLANDIER FRANCK – GUILLAUME LIONEL – MARTEAU FRANCK – VENARD SANDRINE – COUSTALAT JEAN-PIERRE

Etaient représentés :

VALETTE ANGELIQUE représentée par CANIAC ALAIN

Etait absente, excusée :

SOLOHUB SABRINA

Etait absent :

MONMART ALAIN

Secrétaire de séance : DE NATALE GUY

Compte-rendu

Le compte rendu de la séance précédente ne donne lieu à aucune observation, tous les membres présents ont signé.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour. Le conseil Municipal accepte.

DUP Captage – Diagnostic territorial multi pression – CM N° 77 347 08 12 2017 01

Dans le cadre de la Phase 2, une demande de consultation a été faite pour la réalisation d'un diagnostic territorial multi pressions (DTMP) de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) et l'élaboration d'un programme d'actions sur l'AAC. Deux entreprises ont répondu. L'analyse technique de ces deux entreprises est étudiée par le département ; la commune validera l'entreprise retenue par celui-ci. La Société STUDEIS (Agence de Mâcon) a été retenue pour un montant de 15 200 € HT soit 18 240 TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le bon de commande et tout document relatif à ce dossier.

Délibération prise à l'unanimité.

DUP Captage – Maitrise d'œuvre relative aux travaux de sécurisation et amélioration de la production d'eau potable – CM N° 77 347 08 12 2017 02

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande une assistance correspondant aux travaux de sécurisation et d'amélioration de la production en eau potable et retient la Société Utilities Performance (U.P.), autorise le maire à signer le bon de commande à Société Utilities Performance (U.P.) pour un montant de 13 500.00 € HT.

Délibération prise à l'unanimité.

SUEZ – Proposition d'avenant DSP – CM N° 77 347 08 12 2017 03

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas accepter l'avenant proposé par SUEZ, concernant les

lois « Brottes », « Warsmann », « Hamon », « DT-DICT ». Délibération prise à l'unanimité.

Surtaxe communale EAU – CM N° 77 347 08 12 2017 04

Monsieur MAURY Yannick rappelle qu'il faudrait prévoir des réserves adaptées sur le budget M49 (eau) afin de pallier aux travaux sur le réseau d'eau dans les années à venir, réseau qui reste à la charge de la commune (défense-incendie, DUP captage, réhabilitation du château d'eau). Après en avoir délibéré, le conseil vote la surtaxe communale sur le prix de l'eau fixée à 0.85 €/m³ (quatre-vingt-cinq centimes d'euros) à partir du 01 mars 2018.

Délibération prise : POUR : 11 ABST : 01

Surtaxe eau commune Everly – CM N° 77 347 08 12 2017 05

Suite aux recommandations de l'Agence Régionale de la Santé (ARS 77), concernant la protection captage, la réhabilitation du château d'eau. Pour financer les dépenses engagées et à venir, le Conseil municipal décide d'instaurer une surtaxe de 0.10 €/m³ (dix centimes d'euros) à partir du 01 mars 2018 par rapport à la distribution de l'eau sur la commune d'Everly et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Commune d'Everly, SUEZ et la commune des Ormes.

Délibération prise à l'unanimité.

Décision modificative M14 – CM N° 77 347 08 12 2017 06

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget M14 :

Travaux Route de Saint Sauveur

Investissement – dépenses : 20 – 2031	- 16 000 €
Investissement – dépenses : 23 – 2313	- 20 000 €
Investissement – dépenses : 23 – 2318	- 40 000 €
Investissement – dépenses : 21 – 2151	+ 76 000 €

Demande de subvention au titre de la DETR 2018 – Accès à des personnes à mobilité réduite à l'école et à l'église – CM N° 77 347 08 12 2017 07

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'accès aux personnes à mobilité réduite à l'école et à l'église. Le montant estimatif de cette opération, selon le devis établi par le Cabinet HANSEN CARDON s'élève à 103 000.00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

- Etat (DETR) : 51 500.00 € (50%)
- Autofinancement : 51 500.00 €

TOTAL HT : 103 000.00 €

TVA : 20 600.00 €

TOTAL TTC : 123 600.00 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le projet d'accès aux personnes à mobilité réduite à l'école et à l'église pour un montant HT de 103 000.00 €

Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,

Sollicite une subvention de l'Etat de 51 500.00 € au titre de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux.

Délibération prise à l'unanimité.

SMBVA Syndicat Mixte d'aménagement des bassins versants Bassée Voulzie
Auxence : élection des délégués – CM N° 77 347 08 12 2017 08

Le Conseil désigne ses représentants :

Titulaire :

- DE NATALE GUY

Suppléant :

- CANIAC ALAIN

Délibération prise à l'unanimité.

M14 – Durée amortissement – Aménagement des constructions « Toitures » - CM
N° 77 347 08 12 2017 09

Suivant les normes comptables « M14 » pour les communes de moins de 3500 habitants et afin de se mettre en conformité, il est nécessaire de définir une durée d'amortissements pour les investissements « immobilisations corporelles ».

Monsieur MAURY Yannick propose une durée d'amortissement pour le compte suivant :

2135 : Aménagement des constructions - toitures

durée d'amortissement : 15 (quinze) ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette durée d'amortissement.

Informations générales communales – CM N° 77 347 08 12 2017 10

♦ Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- Les réunions de commissions pour la préparation du budget 2018 sont à prévoir.
- L'appel d'offres pour le dossier « défense-incendie » est lancé.
- La commune a signé avec le SDESM une convention pour le remplacement de l'ensemble des lampes de l'éclairage public. Après subvention, le coût unitaire par lampe sera de 200 € par lampe en lieu et place de 620 € en cas de remplacement actuel au « coup par coup ». De ce fait, à dater du 15 décembre, les lampes défectueuses ne seront remplacées que lors du déploiement total au 1^{er} semestre 2018.
- Les travaux d'enfouissement des lignes commenceront au 2eme trimestre 2018.

♦ Monsieur PIONNIER Jean-Jacques donne les informations suivantes :

- Les travaux sur la « Route de Saint-Sauveur » seront terminés en fin de semaine prochaine ;
- La réfection totale de la toiture du logement communal au 3 grande rue de Couture sera terminée en fin de semaine prochaine.
- Plusieurs devis ont été demandés pour la réfection de la porte d'entrée de la Maison des Associations.

♦ Madame MOREAU Patricia : De nombreuses personnes intéressées par le prochain PLUI ont assisté aux différentes réunions publiques, présidé par la Sté CORDA et la communauté de communes Bassée Montois.

♦ Monsieur de NATALE Guy assistera à la réunion organisée le 11/12/2017 par la préfecture concernant les EPCI et Présidents de Syndicats pour la compétence de l'eau et l'assainissement par la communauté de communes Bassée Montois

♦ Rappel de Monsieur CANIAC : Distribution des colis aux seniors le 09/12/17 et spectacle de Noël pour les enfants de l'école le 09/12/17

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 H 35.